

QUEL(S) FRANÇAIS À L'HEURE ACTUELLE ? LA LITTÉRATURE-MONDE ET SES RETOMBÉES SUR LE PACTE LANGUE-NATION EN FRANCE

ALESSANDRA ROLLO

Introduction

La France est présente par sa langue sur les cinq continents ; un privilège qu'elle partage avec l'anglais et qui est l'héritage de l'expansion géographique connue au XIXe siècle. Neuvième langue la plus pratiquée sur la planète, le français compte environ 220 millions de locuteurs de par le monde, bien qu'ils ne soient pas tous juridiquement des Français – pour des raisons de voisinage (Suisse et Belgique) mais aussi pour des raisons historiques (Québec, Maghreb, Afrique noire, etc., autant de pays appartenant à l'ancien empire colonial français)¹.

Au nom du protectionnisme linguistique qui est le trait distinctif de la politique française, le gouvernement français a toujours insisté, par le biais de plusieurs documents officiels, sur la nécessité d'assurer la primauté du français sur le territoire national tout en encourageant son utilisation au niveau international.

Aujourd'hui plus que dans le passé, quand les échanges s'intensifient et que les frontières entre les identités culturelles des différents pays se mélangent suite au processus de mondialisation et au développement des nouvelles technologies de communication, les espaces francophones sont caractérisés par diverses pluralités aussi bien linguistiques et culturelles que politiques, littéraires et sociales, portées par un usage plus ou moins commun de formes diverses et mutables de français. La dénomination « francophone » elle-même est remise en cause, voire récusée ; il suffit de penser à ce propos au Manifeste « *Pour une Littérature-Monde en français* », destiné à porter un profond changement dans le concept de littérature française et francophone, mais aussi dans leur rapport réciproque.

Malgré l'appartenance à un milieu essentiellement littéraire, comme le suggère le nom, ledit mouvement n'est pas sans impact sur la sphère linguistique. Pour les signataires du *Manifeste* la francophonie est « un espace encore à créer » : la France devrait en faire partie au même titre que les autres littératures en français et non plus en constituer le noyau central. Les diverses littératures francophones, quant à elles, devraient préserver les spécificités de leurs langues et de leurs contextes culturels sans être ni marginalisées ni exclues.

À la lumière de ces nouveaux équilibres internationaux, des questions saillantes se posent de nos jours : comment vit la Nation française le rapport avec sa langue ? Sent-elle encore l'exigence de protéger son idiome de la pluralité linguistique ? Et enfin, à l'heure actuelle peut-on encore considérer le français comme une entité uniforme et homogène ?

¹ Voir : <http://www.francophonie.org/-Reperes-.html>.

1. Le pacte de la langue française avec la nation et la naissance du concept de « francophonie »

Avant d'aborder de plus près le phénomène de la « littérature-monde » et pour mieux comprendre sa relation avec la Théorie du Signe, il nous est paru convenable de présenter un aperçu sur les principaux événements qui ont abouti à un lien symbiotique entre la République française et sa langue.

Il faut tout d'abord partir du constat qu'une langue contribue fortement à la création d'une identité nationale dans la phase de passage d'une société à une Nation. En favorisant la participation à la cohésion sociale ainsi que la transmission d'idées et de valeurs partagées, une langue fonde le sentiment d'appartenance à une communauté, à un même système socio-politique et, par là, renforce l'indissolubilité de l'identité sociale et nationale sur laquelle se régit la collectivité qui se donne enfin une organisation institutionnelle, devenant un État (cf. Barbina 1993, pp. 59 ssq).

Emblématique à cet égard l'affirmation de Ferdinand de Saussure dans son *Cours de Linguistique Générale* (1995, 1^{ère} éd. 1915) : « c'est dans une large mesure la langue qui fait la nation » (p. 40), « Elle est la partie sociale du langage [...] ; elle n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat passé entre les membres de la communauté » (ivi, p. 31), et encore « celle-ci n'existe en dehors du fait social [...]. Sa nature sociale est un de ses caractères internes » (p. 112). En tant que patrimoine commun des sujets parlants, convention adoptée par le corps social pour communiquer et interagir, la langue s'avère être un pivot fondamental de l'organisation sociale de toute collectivité².

Parallèlement, la politique intérieure des États joue un rôle capital dans la vie des langues. Dans certaines sociétés la structure politique interne a développé, au cours des siècles, des identités nationales très fortes qui ont favorisé la naissance d'une organisation du pouvoir au caractère « centralisé ». Tel est le cas notamment de la France, la nation européenne qui s'est le plus identifiée dans sa propre langue en lui reconnaissant un rôle référentiel et identitaire extrêmement important (cf. Barbina 1993, p. 124) ; ainsi faisant, elle a établi un lien inextricable avec son idiome, un lien qui a eu de fortes répercussions sur les choix du gouvernement en matière de politique linguistique.

Sans retracer toutes les étapes historiques et législatives qui ont marqué l'évolution du français au fil des siècles, nous nous limiterons ici à rappeler les moments les plus significatifs.

Le français se développe dans un cadre de plurilinguisme : langue romane issue du latin, il est influencé par un substrat celtique, un superstrat germanique et, plus légèrement, par un adstrat scandinave. Depuis le Xe siècle l'ancien français s'articule dans une mosaïque de dialectes, divisés en deux grandes catégories : les parlers de langue d'oïl ou langue du Nord (le français) et les parlers de langue d'oc ou langue du Midi (le provençal). Après le renforcement du pouvoir des Capétiens au XIII^e siècle la langue d'oïl finit par l'emporter sur les autres dialectes dans le royaume de France.

Avec l'*Ordonnance de Villers-Cotterêts*, signé par François I^{er} en 1539, on prescrit l'emploi exclusif du français dans tous les documents judiciaires du Royaume. C'est l'acte de naissance du français comme langue officielle de l'administration et de la justice, « langue de l'Etat » ; c'est également la première manifestation d'une politique de centralisme linguistique.

² Saussure revient à la page 305 de son *CLG* sur le rapport de réciprocity entre l'ethnisme et la langue : si le lien social tend à créer la communauté de langue en imprimant à l'idiome commun certains traits, la communauté de langue, quant à elle, constitue, dans une certaine mesure, l'unité ethnique.

Le XVII^e siècle ou Grand Siècle, siècle d'organisation autoritaire et centralisée sous le règne de Louis XIV, est marqué par un processus d'épuration linguistique au niveau institutionnel ; sont ainsi proscrits les archaïsmes, néologismes, régionalismes, "mots bas" ou techniques.

La logique uniformisante qui caractérise la Monarchie devient, au XVIII^e siècle, le trait spécifique de la République conformément au principe « une langue, une nation » ; il s'agit donc de deux faces de la même médaille. Pour la première fois, pendant la Révolution française on associe *langue* et *nation*, la langue devenant désormais une affaire d'État, marque de l'identité nationale et garant d'une « République unie et indivisible ». La non-intervention fait place à l'interventionnisme linguistique et les patois locaux commencent à être pourchassés, la pluralité des langues étant vue comme un obstacle à l'unité du français (le français parlé à Paris), à la démocratie et à la diffusion des idées révolutionnaires.

Depuis, l'impératif de la politique linguistique française a été de poursuivre à tout prix l'unité linguistique comme garantie du pouvoir et de l'équilibre du Pays, ce qui aboutira à la suppression des minorités linguistiques, tant en France que dans ses colonies.

Du côté juridique français, jusqu'en 1992 la langue française est la langue officielle de la République française *de facto*³ mais non *de jure* parce que cette reconnaissance n'a jamais été proclamée ni dans la Constitution ni dans aucun texte de loi. La *Loi constitutionnelle* de 1992 révisé la Constitution française de 1958, insérant à l'article 2 l'alinéa suivant : « La langue de la République est le français » ; le français est reconnu officiellement langue de l'unité nationale et des institutions publiques, celle de l'égalité de tous.

Pour ce qui du front international, l'avènement de l'Empire avec Napoléon au XIX^e siècle ne fait que consolider le sentiment d'identité nationale, qui rend le lien avec la langue encore plus fort. Un programme d'expansion coloniale est mis en place, qui voit l'affirmation des intérêts économiques de la France, de son image nationale ainsi que de sa langue et culture dans tous les territoires francophones. C'est au géographe Onésime Réclus que l'on doit l'introduction, au XIX^e siècle, du terme « francophonie » pour indiquer les espaces géographiques où le français, suite au processus expansionniste, va se propager.

La politique assimilatrice française ne s'arrête pas avec la fin du colonialisme mais continue même après la décolonisation, témoignant de la solidité du rapport langue-nation.

Au bout du processus d'indépendance des colonies, le mot « francophonie » s'écarte de l'acception coloniale grâce à la reformulation proposée par le poète et homme politique sénégalais Léopold Sédar Senghor. Premier président de la République du Sénégal, Senghor montre comment l'humanisme français au contact des réalités coloniales s'est approfondi, enrichi, passant de l'assimilation à la symbiose. De cette idée qu'il formule en novembre 1962 dans la revue *Esprit* naît le projet senghorien d'une « civilisation de l'universel » fondée sur le métissage :

La Francophonie, c'est cet Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre [...] : la Négritude, l'Arabisme, c'est aussi vous, Français de l'Hexagone. Nos valeurs font battre, maintenant, les livres que vous lisez, la langue que vous parlez : le français, Soleil qui brille hors de l'Hexagone (Senghor 1962).

³ Rappelons entre autres la *Loi Ferry*, qui institue la gratuité de l'école primaire (1881) et rend obligatoire (1882) l'enseignement primaire et la laïcisation des programmes scolaires ; le français s'impose ainsi finalement sur tout le territoire de la France.

En 1970 naît l'OIF – *Organisation internationale de la Francophonie*⁴ – dispositif institutionnel intergouvernemental qui se propose de développer une solidarité active entre les 75 États et gouvernements qui la composent (56 membres et 19 observateurs). « Une communauté de destin consciente des liens et du potentiel qui procède du partage d'une langue, le français, et des valeurs universelles »⁵. Par ses actions de politique internationale et de coopération multilatérale, l'OIF s'efforce de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres ainsi que d'intensifier la collaboration culturelle et technique entre eux.

Le 20 mars de chaque année a lieu la *Journée internationale de la Francophonie*, autour de laquelle est organisée la *Semaine de la langue française*. Cette manifestation représente l'occasion pour les francophones du monde entier de fêter la langue française en célébrant sa vitalité et en lui exprimant leur attachement ; c'est aussi l'occasion d'exprimer leur désir de vivre ensemble dans leurs différences et leur diversité, partageant ainsi les valeurs de la Francophonie.

En dépit des tentatives de collaboration de la part des pays francophones, la France se démontre pourtant peu encline à la naissance d'un nouveau "Commonwealth français" et, de toute réponse, affermit sa politique d'uniformisation linguistique par la mise en œuvre d'un appareil rigide d'organismes et d'institutions finalisés à assurer le respect des décrets promulgués et à éviter les apports étrangers et régionaux (sous formes d'emprunts ou de calques). Les autres langues représentent l'"ennemi" commun, pour le contraster il faut préserver l'unité linguistique, synonyme d'unité culturelle et identitaire, et cela tant à l'intérieur qu'à l'extérieur⁶. En bref, la devise du pays peut être ainsi condensée : « une République, un peuple, une langue ».

Si au niveau international la France, à l'instar d'autres pays démocratiques, aime bien prôner le plurilinguisme et la diversité culturelle (nombreuses les initiatives organisées par le Ministère de la Culture et de la Communication auquel est rattachée la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France*⁷), surtout pour que l'anglo-américain ne devienne pas le "maître linguistique" de la planète, elle reste sourde à toute reconnaissance similaire sur son territoire⁸. C'est là le point de vue du linguiste

⁴ On parle donc de deux réalités différentes selon qu'on écrit *francophonie* (avec un *f* minuscule) ou *Francophonie* (avec une capitale initiale). Par *francophonie* on entend l'ensemble des peuples ou des groupes de locuteurs qui utilisent partiellement ou entièrement la langue française dans leur vie quotidienne. Le terme *Francophonie* désigne plutôt l'ensemble des gouvernements, pays ou instances officielles qui ont en partage l'usage de la langue française comme langue maternelle ou seconde dans leurs travaux ou leurs échanges.

⁵ <http://www.francophonie.org>.

⁶ L'Etat français a toujours considéré les communautés allophones de son territoire non pas seulement comme une menace aux caractères d'unicité et d'indivisibilité de la République, mais comme de véritables situations d'anomalie culturelle qu'il fallait éliminer par l'introduction de la civilisation française. En même temps, la France a toujours vu dans les populations de son vaste empire colonial des sujets auxquels faire cadeau, bon gré mal gré, de sa propre langue et de sa propre culture, car c'est seulement en absorbant ces valeurs qu'ils pourraient s'acheminer vers le progrès.

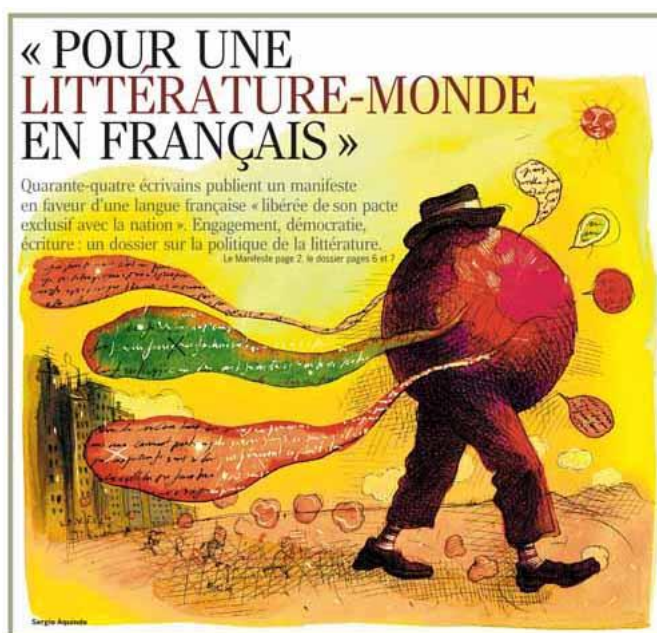
⁷ Voir : <http://www.dglf.culture.gouv.fr>.

⁸ Ce n'est pas un hasard si la France reste encore seulement un pays signataire de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, adoptée par le Conseil de l'Europe en 1992. En 1999 la France a signé, comme tous les pays de l'Union Européenne, ce document qui consacre « le droit imprescriptible de pratiquer une langue régionale dans la vie privée et publique ». En 2008, lors de la vingt-quatrième révision de la Constitution française, le Parlement a reconnu les *langues de France* (les langues régionales ou minoritaires parlées traditionnellement par des citoyens français sur le territoire de la République, et qui ne sont langue officielle d'aucun État) comme « patrimoine de France », mais il s'agit, évidemment, d'une reconnaissance culturelle plus que d'un changement au niveau constitutionnel. Jusqu'à présent, la signature de la Charte européenne n'a pas été suivie de ratification qui, seule, permettrait l'application de ladite Charte, jugée "anticonstitutionnelle".

Claude Hagège qui dans *L'Express* du 12 avril 2007 déclare : « Si nous voulons défendre la francophonie dans le monde et être crédibles, cela suppose d'abord que la France montre qu'elle respecte chez elle sa propre diversité linguistique ».

Face à cette tradition centralisatrice de la langue française, tellement ancrée dans les mentalités qu'elle outrepassse les frontières nationales, quarante-quatre écrivains francophones ont décidé de se réunir dans un projet commun visant à sauvegarder l'héritage colonial qu'ils considèrent comme une chance et une source d'enrichissement.

2. « Littérature-monde » : vers une nouvelle francophonie ?



Le terme de « littérature-monde » voit le jour pour la première fois dans le Manifeste « *Pour une Littérature-Monde en français* »⁹, paru dans *Le Monde des Livres* du 15 mars 2007 et signé par quarante-quatre écrivains francophones. L'élément déclencheur du *Manifeste*, rédigé par Jean Rouaud et Michel Le Bris, est un épisode aussi bizarre qu'insolite : lors de l'attribution des prix littéraires à l'automne 2006, les prix principaux – cinq sur sept – sont remportés par des écrivains francophones dont la langue naturelle n'est pas le français. Une reconnaissance sans précédent que le centre est dispersé aux quatre coins du monde.

La publication du *Manifeste* est suivi, au mois de mai 2007, d'un autre événement littéraire significatif : le festival *Étonnants Voyageurs*, qui s'est ouvert à Saint-Malo le 26 mai, met à l'honneur la publication, chez Gallimard, d'un ouvrage collectif sous la direction de Rouaud et de Le Bris : *Pour une Littérature-Monde*. C'est la consécration d'un nouveau phénomène destiné à avoir un écho très vaste au niveau international.

⁹ L'idée de « littérature-monde » remonte en fait à l'année 1992 et a été lancée par Michel Le Bris qui, lors du Festival *Étonnants Voyageurs* (manifestation imaginée et présidée par Le Bris, consacrée aux voyages et aux mots), souligne la nécessité de retourner à une littérature vive, ouverte sur le monde ; il incombe aux artistes, aux écrivains et aux poètes de rendre à la parole sa véritable essence.

Le concept innovateur de « littérature-monde » a pour mission de dépasser la notion traditionnelle de « francophonie » telle qu'elle s'est développée au fil des années, une notion plutôt ambiguë et marquée par une connotation post-coloniale souvent péjorative. Mais que recouvre au juste la notion de « francophonie » ?

Conçu au XIXe siècle, comme on l'a vu ci-dessus, pour désigner les espaces géographiques où était parlée la langue française, le terme devait également, dans ses intentions, désigner l'ensemble des littératures d'expression française. Il a pourtant fini par indiquer exclusivement les œuvres produites en français par des écrivains qui, tout en étant de nationalité française, n'ont pas le français comme langue natale. Cela a abouti à une distinction nette, dans les rayons des librairies, entre « littérature francophone » (étrangère) et « littérature française », catégorie, celle-ci, à laquelle ne peuvent accéder que les auteurs francophones assurant de très bons chiffres de vente. En d'autres termes, la littérature francophone serait une « variante exotique tout juste tolérée »¹⁰ reléguée dans les marges et dépourvue d'une dignité à soi.

Est considéré comme francophone l'écrivain métèque, celui qui vient d'ailleurs et qui est prié de s'en tenir à son statu légèrement décalé par rapport aux écrivains français de souche (Ben Jelloun 2007, p. 117).

Une vision assez réductrice, peut-on dire, d'autant plus que, comme le remarque encore Tahar Ben Jelloun, le public de lecteurs ne juge pas une œuvre selon qu'elle relève d'une littérature « noire » ou « blanche », « de souche » ou « métèque », mais, tout simplement, il aime la bonne littérature, indépendamment des origines ou de la couleur de la peau des auteurs (*ibidem*).

En effet, bien que les auteurs francophones aient contribué à vivifier la littérature française en la mettant en contact avec la complexe réalité du monde actuel, l'institution littéraire parisienne ne leur a jamais reconnu une authentique légitimité ni n'a jamais soutenu le marché intérieur et le système éditorial des pays francophones.

À l'encontre du provincialisme étroit et stérile et de l'attitude de clôture littéraire des grands pays qui, tout fiers de leurs traditions, jugent leur propre culture comme suffisamment riche et forte pour ne pas s'ouvrir au contexte plus vaste de la littérature mondiale, on exalte le cosmopolitisme littéraire caractérisé par un dialogue constant et des échanges fructueux entre les littératures nationales, conformément à l'esprit de la société globale dans laquelle nous vivons, sans pour autant compromettre la spécificité de chaque culture locale. Au moment où la globalisation bat son plein et que l'Internet a abattu les frontières, les écrivains veulent se sentir libres de chercher leur inspiration au-delà des limites géographiques en sortant l'imaginaire du confinement dans lequel certains l'enferment. C'est en quelque sorte l'équivalent, au niveau intellectuel, du processus de globalisation et de mobilité qui a touché la sphère économique.

Le fait d'avoir une identité « à la fois plurielle et partielle » (Le Bris 2007, p. 37), à cheval entre plusieurs cultures, confère aux écrivains francophones une perspective plus ample, un angle d'approche différente sur la vie. Appartenir à deux langues, deux cultures, deux mondes différents, avec le métissage et la contamination qui en découlent, représente une opportunité précieuse pour la langue française, une source de richesse à exploiter pleinement.

Aux yeux de beaucoup, la naissance d'une « littérature-monde » en français représente un tournant décisif, marquant en même temps « l'acte de décès de la

¹⁰ http://www.lemonde.fr/livres/article/2007/03/15/des-ecrivains-plaident-pour-un-roman-en-francais-ouvert-sur-le-monde_883572_3260_1.html.

francophonie » (ivi, p. 45), ou mieux de l'idée partielle et partielle qu'on en a, y compris de sa littérature, jugée comme une littérature de ghetto.

Les militants de la « littérature-monde » rejettent la conception d'une littérature trop enracinée dans la langue française et, par là, la vision politique de la francophonie. La France n'est plus le centre, le dépositaire de la culture, la seule référence ; le pacte exclusif avec la nation est brisé au profit d'un pacte universel pour « la défense et illustration » de la langue française, laquelle revient à être un patrimoine collectif, appartenant à tous au même titre et relevant d'une mosaïque de stimuli et de substrats.

[...] désormais déliée de son pacte avec la nation, libérée de l'étreinte de la source-mère, devenue autonome, choisie, retournée à son chant premier, nourrie par d'autres aventures, n'ayant plus de compte à régler avec la langue des anciens maîtres, elle [la langue] avait du nouveau à proposer, vue d'Afrique, d'Asie ou des Caraïbes, de Chine ou d'Iran, d'Amérique du Nord ou du Vietnam, son interprétation du monde (Rouaud 2007, p. 21).

Il s'agit pour cette nouvelle génération d'écrivains de dépasser une conception impérialiste de la langue et de mettre fin à l'« Empire du Signe » (Le Bris 2007, p. 46). D'après ces écrivains la Théorie du Signe, qui a accompagné le succès du Structuralisme, s'est révélée une authentique stratégie de prise du pouvoir pour l'Empire français : en réduisant la langue à un système de signes, de purs jeux formels, on a nié toute relation avec la réalité extralinguistique et, tout comme les signes linguistiques, traduisibles les uns dans les autres, on a considéré aussi les hommes comme des entités interchangeable.

Par la mise en place du « Signe-Roi » (ivi, p. 28) auquel les pluralités linguistiques et les littératures se sont asservies, on a voulu assurer le triomphe de la nation-France. C'est justement pour contrer le pacte langue-nation, qui a été imposé sur les territoires coloniaux et qui survit encore dans les anciennes colonies, que ces écrivains rejettent aussi bien le signifié que le signifiant du mot « francophonie », jugé comme « le dernier avatar du colonialisme » (ivi, p. 46), une réalité inscrite dans une idéologie expansionniste.

2.1 La langue française comme véhicule d'une littérature ouverte sur le monde

Une révolution également esthétique, celle inaugurée par la « littérature-monde » : le roman français, coupable de s'être replié sur lui-même, accusé d'autoréférentialité et d'aridité formelle, s'ouvre de nouveau sur le monde en devenir avec son rythme et ses énergies et redécouvre l'histoire, la réalité. « Multiplier les personnages, les centres du monde, dans l'espace d'un roman » (Polet, p. 132) : c'est là le défi majeur des nouveaux romanciers. La langue française se mondialise, cesse d'être une langue purement hexagonale et devient un vecteur d'une modernité polyphonique et décentrée.

Au nombre des cas littéraires les plus significatifs qui s'inscrivent dans cette révolution copernicienne, comme elle a été définie, on peut compter celui de l'écrivain afghan naturalisé français Atiq Rahimi¹¹, auteur du roman *Syngué Sabour, Pierre de Patience*, avec lequel pour la première fois un écrivain francophone d'origine afghane remporte en 2008 le plus prestigieux prix littéraire en France, à savoir *Le Prix Goncourt*. Cela a été interprété comme la reconnaissance institutionnelle du phénomène de la « littérature-monde » et la consécration d'une nouvelle génération d'écrivains, au sein de laquelle les auteurs français de souche cohabitent avec les auteurs issus de l'émigration.

¹¹ Né à Kabul, Atiq Rahimi est exilé en France depuis 1985.

Quatrième livre d'Atiq Rahimi, *Pierre de Patience* est le premier écrit directement en français et non pas dans sa langue maternelle, le persan ; un choix que l'auteur justifie par ces mots :

[...] pour moi, ma langue maternelle, le persan, est une langue avec laquelle j'ai connu le monde, j'ai connu mes tabous, j'ai connu mes interdits, mes limites. Donc j'avais une sorte d'autocensure en écrivant en persan. Alors que dans ma langue d'adoption, comme c'est une langue choisie, on a une certaine liberté pour s'exprimer, car il n'y a pas cette autocensure et cette pudeur inconsciente ancrée en nous depuis l'enfance.¹²

L'histoire se déroule en Afghanistan ou peut-être ailleurs, comme l'écrit l'auteur lui-même au début de son roman, pour en souligner justement l'universalité : témoignage de la condition féminine en Afghanistan, l'œuvre veut aussi représenter la condition humaine en tant que telle avec ses désirs, ses misères et l'incommunicabilité entre les hommes.

Le roman se présente comme un long monologue qu'une femme entame avec son mari agonisant, blessé pendant la guerre et plongé dans le coma. Elle veille l'homme immobilisé dans son lit et prie pour son rétablissement, puis la prière cède le pas à la rage, la femme commence ainsi à crier, à accuser et enfin elle s'insurge. Condamnée au silence tout au long de sa vie, reléguée dans une condition oppressante et de totale passivité, elle va maintenant avouer ce qu'elle n'a jamais eu le courage de dire : sa révolte contre son mari, contre son père, contre une société patriarcale, ses désirs intimes jamais pris en compte, son amour quand même. Le mari devient alors une *syngué sabour*, littéralement "pierre de patience" qui, dans la tradition afghane, est une pierre noire magique sur laquelle on déverse ses malheurs, ses frustrations, ses regrets ; elle entend tous les secrets les plus enfouis, les absorbe comme une éponge jusqu'à son implosion finale, quand elle délivre celui qui lui a fait confiance.

C'est justement pour donner voix à une confession sans retenue par laquelle une femme se libère de l'oppression conjugale, sociale et religieuse, qu'Atiq Rahimi sent l'exigence d'abandonner sa langue maternelle et les tabous qu'elle lui impose pour s'approprier le français qui, seul, lui permet d'exprimer cette rébellion par des mots interdits, âpres, provocants, mais jamais de trop ; une rébellion que l'auteur exprime avec audace, tout en restant fidèle à son écriture forte et essentielle. Donc, le français comme « langue de la liberté ».

Un autre exemple parlant dans ce riche panorama littéraire nous est offert par Dany Laferrière, un québécois d'origine haïtienne qui, avec *Je suis un écrivain japonais*, revient en force avec un sujet qui lui a toujours été cher, celui de l'identité, et s'insère dans le débat pour une « littérature-monde ». Déjà dans le titre provocateur du roman où il ne manque pas de renvois autobiographiques, Laferrière annonce sa volonté de surprendre par une histoire visant à jouer avec les préjugés et les stéréotypes nationaux. Par ses anecdotes, le roman se configure comme un plaidoyer en faveur de la liberté de l'écrivain : ne pas écrire un livre sur commande et surtout ne pas se laisser apposer une étiquette comme il arrive de plus en plus fréquemment à l'ère de la mondialisation. De même que le narrateur qu'il met en scène, Laferrière rejette tout classement *a priori* de l'écrivain selon son pays d'origine ; par contre, il souhaite vivre et s'exprimer dans un monde aux horizons larges, affranchi des vieilles contraintes.

¹² Extrait de l'interview faite par Atiq Rahimi le 12 novembre 2008 à 16h11 (http://www.lemonde.fr/livres/article/2008/11/12/atiq-rahimi-j-ai-alerte-les-autorites-francaises-sur-le-sort-des-refugies-afghans-de-calais_1117591_3260.html).

À la question « Êtes-vous un écrivain haïtien, américain ou francophone ? » il peut alors répondre qu'il prend la nationalité de ses lecteurs. Quant à l'emploi de la langue française dans ses romans, il affirme :

Cette langue française s'est infiltrée dans mes neurones, et son chant rythme mon sang. Je pourrais reconnaître sa cadence dans une ruelle obscure de Bornéo. Autrefois, je n'aurais jamais admis une telle vérité par peur de découvrir en moi le colonisé. Mais le colonisé, je peux le dire, c'est celui qui ne se voit ni ne s'entend. Il se nourrit de mensonges. Sa vie est une fiction. À plus de cinquante ans, il est temps que je mette un peu d'ordre dans ce grenier rempli d'idéologies ringardes qu'est mon esprit. J'écris et je lis en français partout dans le monde. C'est cette langue qui m'accompagne en voyage (Laferrière 2007, p. 87).

L'auteur ne cesse pas pour autant de sentir l'écho de son enfance haïtienne et de son ailleurs...

Une fois de plus, l'œuvre d'un écrivain francophone nous invite à réfléchir sur une problématique actuelle : L'écriture est-elle marquée par l'histoire personnelle et par les racines de l'auteur ?

3. L'attitude de la France à l'égard de la « littérature-monde » : « défense et illustration » de la langue française ou ouverture au monde ?

Paradoxalement, dans ce mouvement d'ouverture au monde tel qu'il est présagé par les quarante-quatre écrivains francophones, la littérature française s'inspire du modèle anglais. La fiction anglaise avait connu, à l'époque post-coloniale (début des années 1980), un essor sans égal grâce justement à l'apport des écrivains issus de l'ancien Empire britannique qui, loin de rester enfermés dans l'évocation nostalgique de leur patrie, avaient écrit leurs romans à partir de leur identité plurielle. Mais contrairement à ce qui s'est passé pour les colons anglais, qui ont transformé leurs dominations dans une communauté de nations souveraines (le Commonwealth), les Français ont perpétué l'approche coloniale en réservant le nom de « francophonie » à la relation avec les nations libérées.

Paris a toujours gardé son hégémonie littéraire s'imposant comme le centre, le seul modèle à suivre, l'unité de mesure par rapport à laquelle évaluer et juger les littératures « périphériques », subordonnées au centre en dépit de leur richesse et dynamisme. Une hégémonie, celle de Paris, à laquelle ont contribué les écrivains d'ailleurs eux-mêmes, prisonniers d'un complexe d'infériorité et par là d'un rapport hiérarchisant à l'égard des lettres françaises (cf. Mabanckou 2007, pp. 56-58).

Si l'on a parfois reconnu à la littérature francophone le mérite d'enrichir la langue française, on ne lui a jamais reconnu le droit de citoyenneté dans le panorama littéraire français, le statut de littérature autonome. Mais « c'est en partant du 'local' qu'on atteint le monde, l'*universal*... » (ivi, p. 63), « l'universel [étant] le local moins les murs »¹³.

Or, l'avènement d'une « littérature-monde » passe inévitablement par une transformation profonde de l'attitude des Français vis-à-vis de la francophonie (cf. Godbout 2007, p. 107). Il est nécessaire que la France aussi se sente partie intégrante de cette réalité et qu'elle cesse de considérer les francophones comme une « race » à part

¹³ La phrase « L'universel, c'est le local moins les murs » est de l'auteur portugais Miguel Torga et condense parfaitement l'esprit de fond de la « littérature-monde ».

vivant dans les territoires périphériques, là où les écrivains qui ne sont pas britanniques de souche mais qui utilisent l'anglais pour leurs romans sont vus comme des écrivains anglais à plein titre, mais avec un imaginaire spécifique.

C'est un acte d'arrogance que de croire, comme le fait le gouvernement français, que sa propre langue – le français de France – soit suffisamment riche et forte pour résister à l'invasion de l'anglais¹⁴. L'État en premier doit soutenir la coopération culturelle, une politique clairvoyante, de longue durée.

Les signataires du Manifeste prônent une littérature de large envergure, un paysage culturel renouvelé qui s'éloigne du canon hexagonal et dans lequel confluent deux éléments tout aussi importants : une pratique novatrice de la langue française – ce que l'ivoirien Ahmadou Kourouma qualifie de « malinkisation » du français – et l'entrée en scène d'un imaginaire métissé, coloré, conjuguant en soi passé et futur.

L'idée centrale de ce projet est de considérer la littérature française, en tant que littérature nationale, comme une composante de l'ensemble plus étendu qu'est la francophonie. « La littérature française est une littérature nationale. C'est à elle d'entrer dans le grand ensemble francophone » (Mabanckou 2007, p. 102).

Tahar Ben Jelloun affirme avoir trouvé dans la langue française la liberté d'expression à laquelle il aspirait, la liberté « qui permet aux mots des deux langues de se toucher, de s'échanger et même d'émigrer » (Ben Jelloun 2007, p. 115). Il est même parvenu à donner à ses lecteurs l'impression d'écrire en arabe tout en utilisant le français.

En bref, « littérature-monde » comme littérature polyphonique, hybride, variée, résultant de l'apport de cultures multiples et différentes entre elles, y compris la culture de France, une littérature revitalisée par un souffle nouveau, plus capable de dire le monde.

En guise de conclusion

Loin d'être un bloc monolithique, une langue est une entité vivante, en devenir, qui n'appartient à personne en particulier. Elle est à tous ceux qui la parlent, l'écrivent, la fécondent, l'enrichissent.

« Le français est beaucoup plus qu'une langue, il est un lieu d'échanges et de rencontres » : par ces mots Jean-Marie Le Clézio souhaitait exprimer la diversité et la richesse qu'incarne la « littérature francophone ».

L'histoire a permis à la langue française de franchir les frontières nationales pour se propager dans le monde entier, devenant ainsi le patrimoine d'une collectivité beaucoup plus vaste que celle présente sur le territoire national. Bien que l'anglais reste langue de communication dominante, le français peut être langue d'avenir dans le monde, grâce aussi à la contribution de tous ses locuteurs et aux récents mouvements littéraires.

Il faut reconnaître aux quarante-quatre écrivains francophones le mérite d'avoir déplacé le barycentre de la littérature française de l'intérieur vers l'extérieur. Celle qu'on appelait autrefois « littérature franco-française » acquiert désormais une connotation plus ample, détachée de l'orbite coloniale : celle de « littérature-monde », une « littérature excentrée » qui ne trouve plus dans l'Hexagone son « unique foyer d'irradiation intellectuel » (Gastaldi 2009, p. 17), mais qui puise dans un espace transculturel favorisant une plus grande créativité littéraire.

¹⁴ Comme d'autres grandes nations, la France a toujours attribué sa souveraineté et sa spécificité à son génie propre, ce génie étant le fruit d'une longue tradition culturelle.

S'il existe bien une « Littérature-monde », fût-elle en langue française, sa force résiderait dans son refus des frontières. Au-delà des querelles théoriques, elle permettrait de tourner le regard vers d'autres lieux, vers d'autres centres, au sein d'une communauté humaine (Cambon 2009, p. 57).

Sans aspirer à un nouvel impérialisme linguistique ou culturel au détriment de telle ou telle langue, le français de la « littérature-monde » aspire à devenir un terrain de rencontre entre différentes pluralités – linguistiques, culturelles et sociales – qui, entrant dans une réalité autre que la propre, donnent à la langue française une touche chromatique distinctive.

Être un écrivain francophone, c'est être dépositaire de cultures, d'un tourbillon d'univers. Être un écrivain francophone, c'est certes bénéficier de l'héritage des lettres françaises, mais c'est surtout apporter sa touche dans un grand ensemble, cette touche qui brise les frontières, efface les races, amoindrit la distance des continents pour ne plus établir que la fraternité par la langue et l'univers. La fratrie francophone est en route [...] (Mabanckou 2007, p. 56).

En d'autres termes, les signataires du *Manifeste* invitent la France à poursuivre la voie du dialogue interculturel dont se fasse véhicule et porte-parole la langue française.

Dire « littérature-monde » veut donc dire « qu'il n'y a plus un centre » et « que tous les points sont le centre du monde » (Polet 2007, p. 127). « Une écriture-monde en français qui prendra la forme de littératures-mondes » ((Trouillot 2007, p. 201), chaque littérature pouvant exprimer ce qu'elle sait du monde.

À ce point, il ne nous reste qu'une dernière question à poser : « Le gouvernement français sera-t-il capable de répondre à cet appel et de marcher à côté de tous ses citoyens, habitants de la France et non ? »

Références bibliographiques

- Barbina G. 1993, *Geografia delle lingue. Lingue, etnie e nazioni nel mondo contemporaneo*, La Nuova Italia Scientifica, Roma.
- Ben Jelloun T., *La cave de ma mémoire, le toit de ma maison sont des mots français*, in M. Le Bris et J. Rouaud (sous la direction de) 2007, *Pour une Littérature-Monde*, Gallimard, Paris, pp. 112-124.
- Cambon V. 2009, « *Dires de là-bas* », *écritures entre deux rives. Témoignages des rescapés Tutsi du Rwanda*, in A. Chemain-Degrange, V. Cambon et M. Gastaldi (textes réunis par), « *Littérature-Monde* » francophone en mutation. *Écritures en dissidence*, L'Harmattan, Paris, pp. 41-57.
- Gastaldi M. 2009, *La « Littérature-Monde » (La question dans la presse)*, in A. Chemain-Degrange, V. Cambon et M. Gastaldi (textes réunis par), « *Littérature-Monde* » francophone en mutation. *Écritures en dissidence*, L'Harmattan, Paris, pp. 17-18.
- Godbout J., *La question préalable*, in M. Le Bris et J. Rouaud (sous la direction de) 2007, *Pour une Littérature-Monde*, Gallimard, Paris, pp. 103-111.
- Laferrière D., *Je voyage en français*, in M. Le Bris et J. Rouaud (sous la direction de) 2007, *Pour une Littérature-Monde*, Gallimard, Paris, pp. 87-101.
- Le Bris M., *Pour une littérature-monde en français*, in M. Le Bris et J. Rouaud (sous la direction de) 2007, *Pour une Littérature-Monde*, Gallimard, Paris, pp. 23-53.
- Mabanckou A., *Le chant de l'oiseau migrateur*, in M. Le Bris et J. Rouaud (sous la direction de) 2007, *Pour une Littérature-Monde*, Gallimard, Paris, pp. 55-66.
- Polet G., *L'atlas du monde*, in M. Le Bris et J. Rouaud (sous la direction de) 2007, *Pour une Littérature-Monde*, Gallimard, Paris, pp. 125-134.
- Rouaud J., *Mort d'une certaine idée*, in M. Le Bris et J. Rouaud (sous la direction de) 2007, *Pour une Littérature-Monde*, Gallimard, Paris, pp. 7-22.
- Saussure F. de 1995, *Cours de Linguistique Générale*, Éditions Payot & Rivages, Paris (1^{ère} édition 1916).
- Senghor L. S. 1962, *Le français, langue de culture*, revue « Esprit, le français, langue vivante », <http://www.regards.fr/culture/cent-ans-de-negritude>.
- Trouillot L., *Langues, voyages et archipels*, in M. Le Bris et J. Rouaud (sous la direction de) 2007, *Pour une Littérature-Monde*, Gallimard, Paris, pp. 196-204.

Sitographie

- <http://www.dglf.culture.gouv.fr> (consulté le 16 août 2011)
- <http://www.francophonie.org> (consulté le 16 août 2011)
- http://www.lemonde.fr/livres/article/2008/11/12/atiq-rahimi-j-ai-alerte-les-autorites-francaises-sur-le-sort-des-refugies-afghans-de-calais_1117591_3260.html (consulté le 5 septembre 2011)
- http://www.lemonde.fr/livres/article/2007/03/15/des-ecrivains-plaident-pour-un-roman-en-francais-ouvert-sur-le-monde_883572_3260_1.html (consulté le 12 août 2011)